



Neuchâtel, le 6 juin 2018

Retour sur la session des 29 et 30 mai 2018 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 29 et 30 mai 2018](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Programme de législature 2018-2021 ([17.040](#))

Communiqué de presse du Groupe socialiste au Grand Conseil.

Le plan d'impulsion comme clé de voûte de la relance

Sans programme d'impulsion, pas de prise en considération du plan de législature. La position du groupe socialiste est on ne peut plus claire. Si les député-e-s socialistes saluent et soutiennent la volonté affichée dans le plan de législature, s'ils sont prêts à poursuivre le travail d'assainissement, ils enjoignent aussi fermement le Conseil d'État à présenter et à détailler son plan d'impulsion. En l'absence de précisions, pourtant sollicitées, le groupe socialiste ne peut pas, pour l'heure, apporter son plein soutien à une stratégie dont l'élément essentiel à ses yeux, soit le plan de relance, n'est pas développé.

En s'abstenant très majoritairement lors du vote sur le plan de législature du Conseil d'État et son annexe financière, le groupe socialiste a manifesté son agacement et son amertume face à un paquet amputé de ce qui devrait pourtant en être le cœur : le plan d'impulsion ou de relance. Force est de constater qu'en l'état, le Gouvernement a présenté un train de mesures précises pour viser l'assainissement des finances, mais que le plan d'impulsion « encore à définir » reste le grand absent du dossier soumis au Grand Conseil. Dans l'optique d'une concrétisation de ses objectifs – objectifs que la députation socialiste salue –, le Conseil d'État serait bien avisé de proposer au Parlement les axes de la relance qu'il entend mettre en place, à l'instar de ce qu'il a déjà présenté en matière d'intégration. Pour les socialistes neuchâtelois, en effet, aucune mesure durable n'est envisageable sans plan de relance.

Comme l'a rappelé le président du groupe socialiste, Baptiste Hurni, « pour chaque franc économisé de manière pérenne dans les dépenses courantes, le groupe socialiste veut qu'un franc soit investi de manière ponctuelle et ciblée ». Pour le PSN, cet effort d'investissement doit porter en particulier sur la culture.

Enfin, si les député-e-s socialistes approuvent le volume des mesures d'assainissement financier, ils n'approuvent pas toutes celles qui sont proposées. Par exemple l'augmentation d'un élève par classe et, pour une partie du groupe, la fermeture de la Haute École de musique. Le groupe étudiera ces mesures individuellement.

Si le Conseil d'État peut compter sur le soutien du groupe socialiste, ce soutien n'a rien d'un blanc-seing accordé à l'exécutif. Entre soutien et opposition, possiblement vive, les élu-e-s se détermineront notamment à l'aune du programme d'impulsion, mais aussi de l'équilibre de la réforme fiscale en préparation.



Intervention du groupe socialiste

Le député Baptiste Hurni a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Mi-figue, mi-raisin. Telle est l'appréciation du groupe socialiste s'agissant du programme de législature. Car oui, nous ne pouvons faire abstraction ni des aspects profondément positifs et novateurs du programme, ni de ceux amers non seulement au regard du programme, mais aussi de la procédure.

En effet, il faut relever que l'exercice – certes prévu dans la loi d'organisation du Grand Conseil – consistant à « prendre en considération » ou à « ne pas prendre en considération » un programme de législature écrit, porté et qui restera le credo de l'exécutif, quel que soit le vote de notre hémicycle, est problématique. On se demande si, dans les toilettes de l'OGC, on ne devrait pas profondément modifier l'outil, transformant ce point à l'ordre du jour en simple débat sur les principaux axes du programme ou si, au contraire, le législatif ne devrait pas pouvoir amender le programme et se l'approprier, votant ainsi un programme de législature commun entre Gouvernement et Parlement.

Quoi qu'il en soit, le groupe socialiste relève les éléments suivants qui lui paraissent de nature à faire avancer le canton et à enfin voir le bout du tunnel. En premier lieu, ce programme, et la lecture qui en est faite, ne doit pas se limiter à l'aspect de l'annexe financière. Même si celle-ci – par inadvertance ? ou fait d'une mauvaise communication ? ou parfaitement sciemment ? – a pris une place démesurée dans le traitement médiatique du programme de législature, il n'en demeure pas moins qu'il serait faux de confondre le rapport et l'annexe et considérer que l'accessoire est le principal et vice-versa.

Or donc, le programme lui-même contient des éléments importants et prend en considération des options que nous validons. En premier lieu, on soulignera une vision d'avenir pour le canton que nous pouvons partager. La volonté de retrouver la prospérité pour notre région, tirant toutes et tous à la même corde, ne peut qu'être saluée, même si elle relève tout de même de la tautologie – on voit mal un gouvernement ou un parlement plaider pour la misère et les combats internes stériles.

En revanche, plus intéressant est le chapitre 4 du rapport qui esquisse la manière d'aboutir à cette prospérité commune, cantonale et retrouvée. Le groupe socialiste salue les quatre axes que constituent l'attractivité résidentielle, l'économie du futur et la prospérité, la cohésion sociale et territoriale, la cohérence et la responsabilité. Surtout, derrière ces titres que ne renierait pas un institut bancaire à la même couleur violette que le magazine promotionnel, pardonnez-moi, que le programme de législature, se cachent une vision politique et des projets forts. Que ce soit la réaffirmation de la nécessité du projet ferroviaire, la conviction enfin exprimée que la démographie du canton doit passer de l'anémie à la saine croissance, en passant par la valorisation de notre tissu industriel, sans oublier l'économie de proximité, l'agglomération unique neuchâteloise, la lutte contre les fractures sociales et l'engagement de s'inscrire dans la transition numérique – pour ne citer que quelques objectifs – force est de constater que le Conseil d'État brosse une fresque cohérente et correcte de ce qu'est le canton aujourd'hui et de ce qu'il sera demain. Quel regret que ces objectifs, que nous partageons, soient souvent sibyllins, de sorte qu'il est difficile de déterminer avec précision la couleur sous le vernis très policé d'une langue française avoisinant un paroxysme de politiquement correct !



Qu'importe, lorsque le Conseil d'État a eu l'occasion de nous montrer ce qui se cachait derrière sa maîtrise impressionnante de la novlangue, nous n'avons pas été déçus ; en témoigne l'objectif de vivre la diversité comme une richesse, qui a vu un plan novateur et ambitieux s'agissant de l'intégration de toutes et tous dans l'administration.

D'autres aspects qui satisfont sincèrement le groupe socialiste sont à relever, notamment la question centrale du programme d'impulsion. Oui, nous partageons avec le Conseil d'État la conviction que l'État a un rôle économique à jouer, qu'il doit être parfois l'étincelle permettant à la prospérité de s'embraser et qu'en nos terres neuchâteloises devenues arides à force de coupes, des investissements ponctuels et ciblés sont nécessaires à la prospérité. Mais nous allons plus loin : pour chaque franc économisé de manière pérenne dans les dépenses courantes, le groupe socialiste veut qu'un franc soit investi de manière ponctuelle et ciblée. Mais ce n'est pas tout, cet effort d'investissement doit se faire en priorité dans la culture, à la manière d'autres régions sinistrées et qui se sont relevées et relancées en choisissant ce secteur économique si porteur et si créateur d'emplois. Et finalement, il apparaît particulièrement pertinent que ces impulsions culturelles prennent racine notamment – mais pas uniquement – dans les Montagnes neuchâteloises.

C'est là l'un des grands défauts de ce programme de législature : il prévoit un programme d'impulsion « encore à définir » alors que celui-ci devrait être le pendant de l'annexe financière. Sans programme de relance, sans grands projets – car le programme de législature n'en prévoit aucun de nouveau –, il n'y a pas d'acceptation possible du contenu qui nous est soumis.

Par ailleurs, le groupe socialiste tient à relever la conviction qu'il partage avec le Conseil d'État que les finances publiques doivent être assainies sur le long terme, tant il apparaît scabreux de maîtriser le destin d'une collectivité si l'on n'en contient pas la bourse. Or donc, le groupe socialiste partage la conviction du Conseil d'État et peut se rallier à l'ampleur de l'effort à réaliser, de l'ordre de 65 millions. Mais la méthodologie du Gouvernement nous laisse cois. En effet, plutôt que de prévoir des réformes avec un objectif global de déficit structurel à résorber, le Conseil d'État met la charrue avant les bœufs et détermine une date de retour à l'équilibre – sans tenir compte de la conjoncture et des éventuelles décisions fédérales, décisions qui ont pourtant obéré les finances publiques ces dernières années. Autant le groupe socialiste est prêt à faire les efforts nécessaires, autant il n'est pas et ne sera jamais prêt à déterminer abstraitement une date qui sent bon les élections cantonales – puisque les comptes 2020 seront connus au printemps 2021 – et cela au risque de mettre à mal gravement la cohésion sociale du canton. Dit autrement, le groupe socialiste s'engage – comme il le fait depuis des années – à résorber le déficit structurel, mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment.

Car oui, il est temps d'aborder la partie mi-raisin du programme de législature, à comprendre comme les raisins de la colère. Colère et déception d'abord de constater qu'autant les axes stratégiques de développement manquent de précision dans le programme, autant les coupes sont, elles, exhaustivement et précisément décrites, un peu comme si elles s'agissaient du cœur du programme, un peu comme si elles étaient plus importantes, un peu comme si la promesse du Gouvernement s'arrêtait à elles.



Ces coupes, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, le groupe socialiste ne les approuvera pas toutes car si le groupe socialiste approuve le volume d'économie, il n'approuve pas toutes celles proposées. On entend déjà le représentant du groupe PLR dire que la volonté d'assainissement du parti socialiste n'est qu'une façade et le président du Gouvernement reprocher la facilité de ne pas mettre les mains dans le cambouis. On rejette d'avance et sans nuance tant l'une que l'autre critique. Ce n'est pas parce qu'on se lance dans une marche à pied que l'on doit forcément prendre le même itinéraire et évoluer au même rythme que les guides de l'expédition du redressement des finances. Il existe nombre d'autres sentiers, des chemins de traverse et des itinéraires parfois directs, parfois plus sinueux, des itinéraires surtout moins périlleux pour la cohésion et qui permettent d'atteindre la destination. Ainsi donc, par exemple, l'augmentation d'un élève par classe n'est pas admissible pour le groupe socialiste et, pour une partie du groupe, la fermeture de la Haute École de musique ne l'est pas non plus, raison pour laquelle on demande formellement le renvoi de la pétition en commission des pétitions et grâces.

Ainsi, sur le programme d'économie, le groupe socialiste étudiera mesure après mesure. Il en approuvera certaines, évidemment, mais désire conserver une absolue liberté de se positionner sans que notre gouvernement ne le renvoie systématiquement au plan de législation.

Mi-figue, mi-raisin, vous disais-je en introduction. Sur ce constat sucré-amer en demi-teinte, le groupe socialiste n'a d'autre choix que de s'abstenir. Non pas parce qu'il n'a ni d'idées ni de convictions, au contraire, mais bien parce qu'il désire envoyer un signal fort au Gouvernement : tant et aussi longtemps que vous proposerez des projets de nature à permettre à toute la population neuchâteloise de s'épanouir, tant et aussi longtemps que les mesures d'assainissement nécessaires ne viendront pas fragiliser à l'excès les plus faibles, tant et aussi longtemps que votre conviction politique ne s'arrêtera pas à une pure analyse comptable, le groupe socialiste vous soutiendra, vous encouragera et votera vos projets. Mais si vous substituez à cette saine politique des coupes insoutenables au regard de nos convictions profondes, si le programme d'impulsion n'est que poudre aux yeux destinée à dorer le vernis d'une austérité pure, si les réformes fiscales ne profitent qu'aux plus riches de nos concitoyens, nous combattons vos projets avec la dernière énergie, quelle que puisse être votre appartenance politique. » •

Le programme de législation a été pris en considération par 63 voix pour, 25 contre et 24 abstentions.



Postulat « Fermeture de l'antenne neuchâteloise de la Haute École de musique-Genève (HEM-Genève) : trop de légèreté dans le maniement de la Grosse Bertha ! » (17.146)

Le groupe socialiste s'est montré partagé tant sur le postulat que sur la pétition portant sur la Haute École de musique. Les députés Baptiste Hurni et Philippe Loup ont présenté les positions qui se sont exprimées au sein du groupe.

L'intervention de Baptiste Hurni

« [...] C'est sur une mélodie monotone et infiniment triste que j'entends le refrain des économies qui sont nécessaires-même-si-elles-ne sont-pas-désirées pour justifier de la fermeture de la Haute École de musique. Et pour rendre un peu plus audible cette triste rengaine, on la renforce en justifiant que cette école est prétendument une tour d'ivoire impénétrable, qu'elle n'apporte que peu à la société culturelle neuchâteloise et que finalement – rendez-vous compte ! – seuls deux ou trois Neuchâtelois s'inscrivent, les autres étant donc « étrangers à ce canton » et les fermer est une perte financière.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je fais partie de ceux qui, même s'ils comprennent les difficultés importantes du Conseil d'État et la nécessité des économies, n'accepteront pas une marche funèbre ou plutôt funeste. Question de choix. Question de valeur. Question de conviction.

Oui, dans ce canton, on le sait, on doit économiser et faire des choix. Ce qui veut dire, forcément, prendre des décisions douloureuses. Mais cela ne signifie pas que l'on doit à tout prix accepter tous les sacrifices que le Gouvernement envisage. On peut faire d'autres choix, on peut ne pas être d'accord avec les priorités de l'exécutif et cela sans être soupçonné de secrètement ne pas vouloir d'équilibre financier. C'est un faux procès que l'on nous fait.

Car si une partie du groupe socialiste refuse sèchement cette fermeture – et qu'il acceptera ainsi le postulat PVS et le renvoi de la pétition en commission des pétitions et grâces –, c'est avant tout par conviction. À la mélodie monotone des coupes, on doit substituer la symphonie de la Culture et du Rayonnement. Neuchâtel n'aurait plus les moyens de se payer une école de musique professionnelle ? C'est faux, d'abord parce que le coût n'est pas énorme, mais surtout parce que ce raisonnement est révélateur d'une incommensurable impuissance. Si nous voulons que ce canton rayonne, qu'il vive et qu'il retrouve la prospérité, alors il ne faut pas nous priver des quelques institutions, des quelques formations dont l'implantation dépasse les capacités de notre faible taille peut-être, mais nous font rayonner au-delà de notre microcosme. Car le raisonnement consistant à dire que Neuchâtel, petit canton périphérique et provincial, n'a pas les moyens d'avoir une haute école de musique, car trop chère et trop prestigieuse, est dangereux. À ce rythme, on se demandera demain si l'on a les moyens d'avoir une filière de conservation-restauration à la HE-Arc, puis on s'interrogera pour savoir si les coûts d'entretien de Microcity sont supportables avant d'enfin se demander si un canton de 180 000 habitants a les moyens d'avoir une université. C'est un raisonnement perdant, c'est la porte ouverte au désert neuchâtelois, à détruire ce que nous avons pour le remplacer par le néant. Au rayonnement et à l'excellence, on substituera le nombrilisme et la médiocrité.



Oui, l'excellence musicale, n'en déplaît au Conseil d'État, apporte beaucoup à ce canton et peu importe que les étudiants soient neuchâtelois, vaudois, chinois ou espagnols. À la lumière du sport d'élite qui, toujours, permettra à la relève de regarder vers les étoiles plutôt que vers ses pieds, la formation professionnelle de musiciens contribue à l'excellence de nos fanfares, de nos orchestres et de nos chorales, ne serait-ce que par l'exemplarité, le mimétisme et, osons le dire, le rêve d'approcher le sublime.

Un canton de Neuchâtel qui abandonne son excellence, même prétendument coûteuse, au profit d'un défaitisme mortifère, nous le refuserons et le combattrons, convaincus que nous sommes que la Culture, la Musique et les Arts constituent notre hymne à la prospérité de notre collectivité. [...] »

L'intervention de Philippe Loup, non reproduite ici, est à écouter [ici](#) (avancer jusqu'à 2 h 38). •

Le postulat 17.146 amendé a été refusé par 57 voix contre 43 et 14 abstentions.

Le Grand Conseil a refusé de donner suite à la pétition par 50 voix contre 43 et 17 abstentions.

Concordat ViCLAS ([18.014](#))

Un abandon logique

Le député Éric Flury a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Le groupe socialiste voit évidemment d'un bon œil l'abandon d'une dépense d'un peu plus de 20 000 francs par année, en particulier si celle-ci n'a apporté à ce jour que la preuve de son inutilité, du moins selon le témoignage des utilisateurs avisés. Nous nous réjouissons aussi de la libération d'un certain nombre d'heures de travail que nos forces policières concédaient à la saisie des données récoltées sur le terrain dans le système ViCLAS, si bien sûr notre Conseil décidait d'avaliser la dénonciation du concordat.

Le groupe socialiste soutiendra donc le décret qui nous est soumis.

Les visions d'avenir du Conseil d'État, en particulier sur la création de l'outil de substitution dont il est question dans le rapport, suscitent pourtant quelques interrogations :

- L'adaptation éventuelle de la plateforme PICAR, si celle-ci venait à se réaliser, présentera elle aussi un coût. Le Conseil d'État peut-il nous donner une estimation du prix que cela pourrait représenter ?
- De manière plus générale, en regard des 20 000 francs économisés, quelle somme le Conseil d'État considère-t-il raisonnable d'engager à futur, dans une telle adaptation ou dans l'utilisation, voire la création, d'un outil de substitution ? [...] » •

Le projet de décret a été adopté par 111 voix sans opposition.



Intégration interculturelle : rapport CICM ([18.016](#))

Pour un renforcement de la cohésion sociale

Il est revenu à la députée Josiane Jemmely d'exposer la position du groupe socialiste.

« [...] Le rapport du Conseil d'État est un rapport d'information et les députés n'ont pas d'autre choix que de l'accepter ou de le refuser. Pour sa part, le groupe socialiste estime qu'il est bien fait et qu'il reflète bien la volonté du canton de Neuchâtel de promouvoir une société multiculturelle.

Nous nous permettons de vous rappeler la célèbre phrase de Martin Luther King : « *Nous devons apprendre à vivre ensemble si nous ne voulons pas mourir comme des idiots.* » Le Gouvernement a bien compris l'importance du vivre ensemble et souligne clairement les objectifs du canton pour que la diversité soit une richesse. Pour lui – et pour nous aussi évidemment –, le vivre ensemble est possible dans la mesure où chacun accepte d'y mettre du sien. Dans la conférence qu'il a présentée la semaine dernière au Club 44 de La Chaux-de-Fonds, le professeur Jacques Dubochet, prix Nobel de chimie, a nettement affirmé que le vivre ensemble était la condition préalable pour résoudre les problèmes de la Suisse et du monde.

Le Conseil d'État souscrit à toutes les propositions de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) et du Service de la cohésion multiculturelle (COSM). Nous ne les énumérerons pas puisqu'elles figurent dans le rapport qui est soumis au Grand Conseil.

Nous nous plaisons cependant à souligner que le Conseil d'État met particulièrement l'accent sur la prévention des discriminations et sur l'intégration professionnelle. Celle-ci, comme l'école pour les enfants, est de nature à rapprocher les personnes de différentes nationalités et à leur permettre de mieux se connaître et de considérer que leur diversité, loin d'être un handicap, représente une formidable valeur ajoutée.

Nous nous posons cependant une question. Dans un contexte où les exigences liées à l'employabilité sont toujours plus élevées, où l'insertion professionnelle est un défi pour tous, étrangers ou non, les moyens mis en place pour accompagner de nouveaux arrivants sur le marché du travail ne sont-ils pas insuffisants ? Ne faudrait-il pas mettre des moyens beaucoup plus conséquents sur cet axe pour espérer voir des améliorations dans ce domaine se concrétiser ?

Nous appuyons pleinement la volonté du Conseil d'État de recruter davantage d'étrangers et de permettre à ceux-ci de servir le canton dans le cadre de leur fonction. Il s'agit là d'une vieille revendication des communautés étrangères et nous sommes heureux qu'elle soit enfin prise en compte. À ce sujet, nous condamnons fermement la position exprimée par un parti politique sur Facebook qui considère que les personnes engagées par l'État seront toutes incompetentes et analphabètes.

Avec le Conseil d'État, le groupe socialiste se réjouit du prochain aboutissement des négociations entre les cantons et la Confédération dans le cadre de l'Agenda Intégration, qui prévoit une augmentation significative des subventions fédérales destinées au public asile.

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

Nous vous invitons à accepter ce rapport qui, nous le répétons, va dans le sens d'un canton plus respectueux de ses minorités et du renforcement de sa cohésion sociale. Le Grand Conseil doit tenir compte du fait que la société est diverse et que la reconnaissance de cette diversité contribue au bien-être de chaque membre de la communauté neuchâteloise.

Nous concluons par une citation de l'écrivain Tom Alexander : « *La créativité et le génie ne peuvent s'épanouir que dans un milieu qui respecte l'individualité et célèbre la diversité.* » •

Le rapport n'était pas soumis au vote mais a reçu un accueil très positif de la part du Grand Conseil.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 6 juin 2018.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.